

FORMATION DES CHARGÉS D'ÉVACUATION

N° d'organisme de formation : 11 95 05360 95

PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Personnels désignés chargés d'évacuation.

PRÉ-REQUIS :

- ♦ Aucun

Durée de la formation :

02h30 environ de face à face pédagogique (la durée peut être modulée en fonction du nombre de participants).

Chaque session est limitée à 10 personnes maximum.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Être capable de donner l'alarme, l'alerte, de confiner ou d'évacuer sans risques et dans le calme l'ensemble des occupants de l'établissement ;
- ♦ Connaître et appliquer les procédures et les consignes de sécurité de l'établissement ;
- ♦ Devenir un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement.

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} Partie : Théorie (sous réserve de la mise à disposition d'une salle de réunion)

- ♦ La spécificité des risques propres à l'établissement ;
- ♦ Sensibilisation au risque incendie ;
- ♦ Les dangers des fumées et des gaz chauds ;
- ♦ Les consignes de sécurité (en cas d'incendie) ;
- ♦ Les différents numéros d'urgences ;
- ♦ Le message d'alerte ;
- ♦ L'organisation des secours internes et externes ;
- ♦ Le rôle du personnel chargé de l'évacuation dans les missions de reconnaissance, d'évacuation et d'intervention ;
- ♦ Techniques d'évacuation générales et spécifiques à l'établissement ;
- ♦ Signalisations et balisages ;
- ♦ Les actions de prévention et de prévision pour parfaire la sécurité incendie ;
- ♦ Le(s) point(s) de rassemblement ;
- ♦ Sensibilisation du personnel sur la nécessité de participer activement aux exercices d'évacuation.

2^{ème} partie : visite commentée de l'établissement

- ♦ Reconnaissance des moyens de secours ;
- ♦ Reconnaissance des itinéraires d'évacuation ;
- ♦ Reconnaissance du/des point(s) de rassemblement ;
- ♦ Repérage d'éventuelles anomalies liées à la sécurité incendie ;
- ♦ Plan d'action(s) corrective(s) si nécessaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Exposés interactifs ;
- ♦ Débats participatifs avec les stagiaires ;
- ♦ Visite commentée de l'établissement *(si possible)*.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI *(via vidéoprojecteur)* ;
- ♦ Remise d'un support pédagogique sous la forme d'un livret à chaque stagiaire.

MOYENS D'ÉVALUATION DES SAVOIRS :

Questionnaire d'évaluation des savoirs

TARIF :

Sur devis / Nous consulter

LES FORMATEURS :

Nos formations et exercices sont réalisés par des conseillers techniques - formateurs spécialisés dans la prévention des risques d'incendie et d'explosion.

INFORMATIONS UTILES :

Les conseillers techniques – formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...). Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée à la nature et au type de formation. Celle-ci devra être équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI afin que les supports visuels et audio-visuels puissent y être projetés ou diffusés. Le nombre de places assises disponibles doit être adapté au nombre de participants inscrits.

UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :

- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur ;
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance ;
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans ;
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités.

APRÈS LA FORMATION ?

- ♦ Un compte-rendu de la formation vous sera transmis par voie numérique ;
- ♦ L'attestation de présence, complétée par les stagiaires, vous sera également transmise avec le compte-rendu.

DELAI ET MODALITE D'ACCES

- ♦ L'accès à nos formations peut être initiée soit par l'employeur soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de ce dernier
- ♦ Une fiche d'étude formation est éditée et renseignée avant l'envoi d'un devis, afin de s'assurer de la cohérence de la prestation souhaitée, et pour faciliter les échanges administratifs et pédagogiques
- ♦ L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges
- ♦ Délai d'accès : 7 jours minimum suivant nos disponibilités mutuelles

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ♦ Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux sont sensibilisés aux situations de handicap
- ♦ Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- ♦ Lorsque la formation est réalisée en intra, le client s'engage à mettre à disposition des locaux accessibles et nous communique son registre public d'accessibilité